

Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Camping Municipal de Besançon-Chalezeule

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Par délibération du 16 décembre 1996, la gestion du camping a été confiée à la Fédération Française de Camping et de Caravaning (FFCC), qui est titulaire du contrat pour une durée de huit années, soit jusqu'au 31 décembre 2004.

Après deux années d'exploitation difficile, en 1997 et 1998, la Fédération a procédé en 1999 au recrutement d'un nouveau gérant.

A - Analyse de l'activité du service délégué

La saison 2001 a été meilleure que la saison 2000, puisqu'on enregistre une augmentation de 17,8 % des nuitées en 2001, malgré la fermeture du terrain en avril, suite à des inondations à répétition. On notera une fréquentation accrue des touristes néerlandais par rapport aux années précédentes.

Les conditions météorologiques ont été beaucoup plus favorables durant l'été 2001 qu'en 2000. De même, l'accueil, l'entretien et la propreté du camping sont des éléments déterminants pour la fréquentation : le travail important des gérants depuis 1999 dans ces différents domaines a porté ses fruits.

Les problèmes rencontrés ces dernières années avec les gens du voyage s'estompent. On notera à cet égard qu'un tarif «caravane double essieu», dissuasif, avait été instauré en 1999.

Afin d'améliorer l'environnement et l'accueil de la clientèle, la Ville et la Fédération ont étudié une réhabilitation du snack-bar pour la saison 2002, ceci afin de rendre cet espace plus convivial : fermeture côté piscine par des baies vitrées, et création d'un espace «jeux».

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

1 - Le compte d'exploitation du camping

A périmètre constant, en supprimant les produits exceptionnels sur exercices antérieurs, les **produits** augmentent de 8,2 %, passant de 401,3 KF (61 K€) en 2000 à 434,3 KF (66 K€), avec notamment une progression des recettes de fréquentation : + 9 %, soit + 33,5 KF (5,1 K€) pour les taxes de séjour et pour les frais de raccordements électriques.

Les **charges** sont en régression de 6,4 % : 515,6 KF (73,5 K€) contre 482,6 KF (78,6 K€) en 2000. On remarque une diminution de la masse salariale (- 5 %) et des charges externes (- 4,5 %), notamment des dépenses d'eau qui ont toujours posé problème lors des exercices précédents (recherche de fuites...).

L'exploitation se solde par un déficit de 48,2 KF (7,3 K€), soit 10 % des charges d'exploitation (contre 22 % en 2000). Le déficit d'exploitation s'élevait à 114,2 KF (17,4 K€) en 2000.

Le résultat net s'élève à - **51,1 KF (7,8 K€)**.

La redevance annuelle versée à la Ville de Besançon pour 2001, soit 10 % du montant HT des redevances de séjour, à l'exclusion des prestations de branchement électrique, s'élève à 35 382,70 F (5 394 €).

Depuis le début de la délégation (1.01.1997), le déficit cumulé du camping s'élève à **338,5 KF, soit 51,6 K€**. Ce déficit est intégralement à la charge de la Fédération Française de Camping Caravaning.

Les comptes de cette Fédération, qui est elle-même en difficulté, sont analysés ci-après :

2 - Les comptes de la Fédération Française de Camping Caravaning

a) *Bilan* : le fonds de roulement est fortement négatif (- 769,5 KF, soit 117,3 K€), en amélioration toutefois sur 2000. La Fédération assure sa trésorerie par le décalage entre ses dettes à court terme (3 496 KF soit 533 K€) et ses créances à court terme (781 KF soit 119 K€). Une partie importante des dettes d'exploitation (1 804 KF, soit 275 K€) correspond au montant des assurances terrains encaissées d'avance.

b) *Exploitation* : le résultat global d'exploitation est positif (+ 161,6 KF, soit 24,6 K€) et en amélioration sur 2000 (- 75,3 KF, soit 11,4 K€). L'exercice se solde par un résultat net de 164,5 KF (25 K€) : diminution du chiffre d'affaires de 5,2 % soit 91,5 KF (13,9 K€) et de la masse salariale de 12,7 % (- 220 KF, soit 33,5 K€).

c) *Les terrains de camping* : la Fédération Française de Camping Caravaning (FFCC) exploite 13 campings sur le territoire français. Le résultat net 2001 de l'ensemble de ces terrains (frais de gestion courante compris) est déficitaire à hauteur de 81,5 KF (12,4 K€) : la moitié (7 sur 13) de ces terrains sont déficitaires (celui de Besançon-Chalezeule étant placé en 12^{ème} position sur 13 avec un résultat net de - 51,1 KF soit 7,8 K€).

En 2000, le déficit global des terrains était de 122,2 KF (18,6 K€).

«**M. LE MAIRE** : Nous passons maintenant au début de l'examen des rapports d'activités. Comme vous avez pu le lire dans les rapports, la loi nous y oblige mais plutôt que les rapports d'activités soient dispersés tout au long de l'année et que ça passe généralement en fin de séance ou entre deux sujets qui captivent votre attention ou que vous êtes partis vous détendre les jambes dans la Salle des Pas Perdus, j'ai souhaité qu'on ait une séance spéciale, une séance transparence au cours de laquelle nous fassions un examen un peu plus approfondi de ces rapports, ce qui ne veut pas dire que chaque rapporteur aura une demi-heure pour présenter son rapport. Pour ceux qui ne le savent pas, je pense qu'au bout de deux, voire trois minutes, l'attention se relâche, donc je demande, et je donnerai l'exemple, que ceux qui ont des rapports à présenter, mis à part le dossier sur le tourisme, fassent court. Vous pouvez parler plus longtemps si vous le souhaitez car la parole n'est pas limitée mais je vous demande quand même pour qu'ensuite il puisse y avoir débat, que la présentation du rapport soit très rapide puisque tout le monde est censé avoir vu ces rapports, les avoir lus et détaillés. Je passe la parole à M. MARIOT en lui demandant de faire court mais c'est un habitué, il fait toujours très court.

M. Jacques MARIOT : Je vais faire en 30 secondes pour simplement dire que nous avons actuellement un contrat d'affermage avec la Fédération Française de Camping et Caravaning pour la gestion de notre camping. Nous avons un déficit régulier d'environ 50 000 F -je vous parle en francs ici-. Ce contrat d'affermage court jusqu'en 2004 donc on peut dire que la Ville peut être tranquille jusque-là mais il faudra effectivement s'interroger sur le devenir du camping et réfléchir avec l'Agglomération, on le verra tout à l'heure dans les fiches actions présentées dans le schéma de développement touristique, sur une éventuelle autre implantation de ce camping.

Mme Nicole WEINMAN : Ce qui m'a intriguée, c'est qu'on nous dit : la Fédération Française de Camping est déficitaire pour la gestion de ses 13 campings à hauteur de 81,5 KF, le terrain de Besançon lui est en 12^{ème} position sur 13 avec plus de la moitié du déficit, 51,1 KF. C'est les chiffres qui m'ont choquée parce que si en 12^{ème} position on a déjà plus de la moitié du déficit, je me demande comment on peut arriver à 81,5 KF.

M. LE MAIRE : C'est que les autres n'ont pas beaucoup de déficit.

Mme Nicole WEINMAN : On ne peut pas être 12^{ème} alors.

M. LE MAIRE : Par rapport à cela vous voulez dire ? Je ne sais pas.

Mme Nicole WEINMAN : Les chiffres doivent être faux.

M. LE MAIRE : Oui, il doit y avoir un problème au niveau des chiffres. Cela dit, les raisons du déficit à Chalezeule, on les connaît, c'est parce que le camping, même s'il est très bien aménagé est assez bruyant en bord de route et comme l'a dit Jacques MARIOT, on devra réfléchir à un autre camping dans l'Agglomération.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais faire une observation transversale sur ces 15 rapports d'activités qui sont effectivement les bienvenus comme vous avez dit et c'est certainement une excellente idée de nous les présenter les 15 à la fois. C'est une bonne idée parce qu'effectivement ça peut nous permettre d'avoir une idée exacte de la pertinence des activités qui sont conduites par ces délégataires avec ce qu'attend la Ville. Or le sentiment que j'ai c'est que ces rapports sont assez inégaux et ne permettent pas nécessairement d'aboutir à ce résultat. Parmi les observations que je voudrais faire, la première c'est le manque d'étalonnage en quelque sorte qui transparaît dans ces rapports c'est-à-dire qu'ils sont rarement recadrés dans une espèce de vision des objectifs qu'on veut atteindre à travers cette activité. On a des résultats quantitatifs bruts. L'exemple type c'est la SEDD, alors la SEDD c'est vraiment du brut de brut et c'est très difficile de se faire une idée de ce pourquoi la SEDD existe et ce qu'elle veut faire, à part peut-être le rapport qui nous est donné sur le Marché Beaux-Arts.

Inversement je dois dire et c'est un exemple à suivre, il y a le rapport de l'Office HLM et vous voyez que je ne suis pas sectaire, je ne veux pas congratuler M. BAUD mais cela dit, il y a un rapport là qui est un vrai rapport. Il est très qualitatif, il va même jusqu'à nous parler de la gestion de ressources humaines et surtout il est introduit pas deux ou trois pages où on sent la patte du Président de l'Office, c'est la patte complète dès la première phrase avec ses maladresses...

M. LE MAIRE : Denis, M. POCHARD est en train de dire du bien de toi.

M. Marcel POCHARD : Il y a les maladresses de langage habituelles de M. BAUD (rires)...

M. LE MAIRE : On se disait aussi que c'était trop beau !

M. Marcel POCHARD : ... il y a ses maladresses, il y a sa fanfaronnade quand il nous dit que le Président a donné des orientations fortes, etc. mais du moins derrière il y a une présentation en trois pages de la politique que veut suivre l'Office HLM et ça je trouve que c'est très bien. Ce manque d'étalonnage, on le ressent dans beaucoup de rapports. Celui par exemple qui me frappe le plus c'est celui sur l'aménagement des grandes surfaces et du restaurant place Cassin où là on s'aperçoit que l'opérateur qui fait cela nous présente quelque chose sans nous dire quand on a signé la convention, ça date de 1995, quels étaient les objectifs que l'on voulait et on s'aperçoit là d'un système qui coûte horriblement cher pour ce restaurant et ces grandes surfaces. On aurait bien aimé qu'on nous rappelle en fait quand on a délégué cette activité à la SAIEMB, quels étaient ses objectifs et notamment financiers. Ce manque d'étalonnage, je le regrette éminemment.

Deuxième point qui apparaît aussi, c'est une autre forme d'étalonnage, les échéanciers et ça c'est un péché mignon l'absence de respect des échéanciers. Alors je ne dis pas qu'on puisse toujours les respecter mais il est toujours intéressant de savoir pourquoi on ne les respecte pas et là-dessus, s'agissant notamment des ZAC on ne voit pas grand chose. Est-ce qu'on est dans les clous, est-ce qu'on

n'y est pas, on n'en sait trop rien et je dois dire qu'on peut le regretter. Alors c'est vrai qu'on commence à avoir l'habitude à Besançon d'échéanciers qui ne sont pas respectés. Il y a un rapport caricatural là-dessus, c'est celui sur le schéma de développement touristique où le rapport commence en nous disant : le plan d'action doit être lancé en mars 2000 et nous sommes exactement au mois de septembre 2002 et on se retrouve avec ce plan d'action.

M. LE MAIRE : Il y a déjà des choses qui ont été lancées.

M. Marcel POCHARD : Oui mais enfin quand on respecte si peu des échéanciers, ça finit quand même par être gênant. Alors pourquoi tout cela, on se dit que dans le fond on aurait bien besoin Monsieur le Maire qu'à l'ouverture à la limite de ces 15 rapports, il y ait une espèce de présentation par le Maire de ce que lui pense, de la façon dont le service attendu par les Bisontins est rendu et la façon dont ces sociétés remplissent notre attente. Je dois dire que je souhaiterais beaucoup d'ailleurs que dorénavant il y ait une présentation globale par le Maire mais je souhaiterais aussi que, pour certains cas, on fasse un peu d'évaluation à la méthode actuelle, c'est-à-dire qu'on ait une évaluation par un organisme extérieur auquel on dit cette année : vous regardez ce qu'a fait tel organisme et vous nous faites un vrai bilan sur tous les plans. Cela nous enrichirait et nous serait utile parce que là on risque de regarder les rapports un par un, voir ce qui s'est passé en 2001, faire des petites observations de détail et ça ne nous rapportera malheureusement pas beaucoup alors que des séances comme celle-ci sont normalement extrêmement précieuses.

M. LE MAIRE : Cela dit, pour reprendre l'exemple de la SEDD, des rapports d'activités très complets sont à votre disposition et on n'a pas voulu effectivement les inclure dans la totalité car le seul rapport de la SEDD est certainement plus épais que le dossier du Conseil Municipal de ce soir. On essaiera toutefois de s'améliorer mais j'ai quand même noté que vous aviez dit que c'était bien. Donc en fait c'est : peut mieux faire, si je comprends bien.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Monsieur POCHARD, Monsieur le Conseiller, je vous ai écouté avec attention parce que vous dites toujours des choses très intéressantes...

M. LE MAIRE : Souvent !

M. Jean-Claude CHEVAILLER : J'ai dit que vous dites des choses intéressantes, je n'ai pas dit que je les partageais toujours, vous dites des choses intéressantes mais -parce que si l'on commence par les fleurs, quelque part il y a une épine- pour faire court, les rapports sont beaucoup plus conséquents que cela, comme vient de le dire le Maire, c'est-à-dire que pour chaque société liée à la Ville, il y a un rapport financier et un rapport d'activités. Ces rapports peuvent aller de 5 à 15, à 20, à 25 pages. A partir de là il y a une commission que j'ai l'honneur de présider qui s'appelle la Commission de Contrôle Financier des sociétés liées à la Ville où l'opposition a deux représentants. Je crois bien que vous en faites partie mais je ne suis pas sûr donc je serai très modeste sur mon appréciation. Ce que je dois dire, c'est qu'il n'y a que les membres de la majorité qui participent à ce travail et que nous avons émis un avis favorable mais nous aurions souhaité la présence de l'opposition pour que la discussion n'ait pas lieu en Conseil Municipal, dans un Conseil Municipal qui va être lourd mais en commission. Voilà ce que je voulais dire, c'est peut-être un peu méchant et un peu rapide mais je crois d'ailleurs que M. LAMBERT doit être le deuxième ou Alexandre CHIRIER. On aimerait bien que vous soyez là...

M. LE MAIRE : Je ferais presque une proposition, c'est que Monsieur POCHARD vous puissiez donc assister avec M. LAMBERT ou M. CHIRIER à cette commission pour y faire des propositions afin que nous puissions, l'année prochaine, présenter des rapports qui vous conviennent. Donc faites des propositions en commission, ça sert à cela les commissions aussi, à préparer le travail, mais bien sûr il faut il y aller !

M. Pascal BONNET : Le discours éternel sur : vous n'étiez pas en commission c'est un peu lassant. Moi j'ai la chance de pouvoir aller régulièrement en commission donc je peux m'exprimer facilement ce soir. La commission c'est un lieu de travail. C'est vrai que dans la mesure du possible il faut que les élus puissent y être. Je ne pense pas que dans la majorité tout le monde puisse être disponible tout le temps et je rappelle quand même que c'est au Conseil Municipal où le débat a lieu et on ne va pas nous empêcher de débattre sous prétexte que certains élus ne peuvent pas être en commission.

M. LE MAIRE : Qui a dit cela ?

M. Pascal BONNET : En gros, c'est ce qu'on nous dit là.

M. LE MAIRE : Mais pas du tout. Je n'ai pas dit cela. Je ne suis pas opposé à ce que dit M. POCHARD mais il y a une commission qui sert justement à étudier ces rapports, à les valider, à les préparer, alors faites ces propositions dans la commission et puis si ça aboutit à des choses constructives, on les prendra en compte pourquoi pas, moi je ne suis pas opposé à cela.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire juste pour vous signaler qu'il faut encore quelquefois être convoqué en commission parce qu'il y a au moins deux fois où, récemment les convocations ne sont pas arrivées et une fois où j'ai été appelée le jour même à 16 heures pour 18 heures.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas normal.

Mme Nicole WEINMAN : Donc moi je suis généralement le plus présente possible mais à l'impossible nul n'est tenu.

M. LE MAIRE : Mais vous n'étiez pas en cause là, personne d'ailleurs n'est en cause, on va essayer d'améliorer».

Sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le présent rapport.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.